

Objet: Subvention exceptionnelle Danse de la Doire - 2023\_063

Séance du jeudi 19 octobre 2023

Membres en exercice : 14

Présents : 9

Votants: 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation: 11 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre DUJOLS, et du secrétaire de séance Thierry RIEU

**Présents :** Andre DUJOLS, Bruno FILIOL, Danielle LACOMBE, Thierry RIEU, Stephanie SALIES, Pierre DUPONT, Jean Christophe GUY, Jordan ANGELVY, Matthieu PIJOLAT

**Représentés:** Stephanie GAILLARD, Luc AVELLANEDA  
11/10/2023

**Absents:** Sylvie LACOMBE, Christelle CHAUVET, Georgette TOUZY

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'une demande de subvention exceptionnelle nous a été faite de l'association Danse de la Doire.

Après délibérations, et sous réserve du dépôt en Mairie des bilans financier et moral, le montant suivant est attribué :

Danse de la Doire: 300 €

Le crédit nécessaire est inscrit au Budget Primitif 2023 au compte 6574.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture de AURILLAC le 20/10/2023  
et publication ou notification du 25/10/2023

Le Maire,  
A. DUJOLS



le Maire,  
A. Dujols



le secrétaire de séance,  
Rieu Thierry

